Informations de base

1995/0295(CNS) CNS - Procédure de consultation Décision	Procédure terminée
Accord européen CE/Bulgarie: application des règles de concurrence **Subject** 6.40.02 Relations avec l'Europe centrale et orientale **Zone géographique** Bulgarie	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
RELA Relations économiques extérieures	MANN Erika (PSE)	23/01/1996

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
AFET Affaires étrangères sécurité et politique de défense	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
ECON Economique, monétaire et politique industrielle	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Affaires générales	2243	1997-10-07
Affaires générales	1989	1997-02-24

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
22/11/1995	Publication de la proposition législative initiale	COM(1995)0528	
19/11/1996	Publication de la proposition législative	04390/1996	Résumé
24/02/1997	Débat au Conseil		
10/03/1997	Annonce en plénière de la saisine de la commission		

27/05/1997	Vote en commission		Résumé
27/05/1997	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A4-0199/1997	
07/10/1997	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
07/10/1997	Fin de la procédure au Parlement		
21/01/1998	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1995/0295(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Accord international
Instrument législatif	Décision
Base juridique	Traité CE (avant Amsterdam) E 228-p2/3-a2 Traité CE (avant Amsterdam) E 087
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	RELA/4/08678

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A4-0199/1997 JO C 200 30.06.1997, p. 0004	27/05/1997	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T4-0347/1997 JO C 200 30.06.1997, p. 0246-0259	13/06/1997	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	04390/1996	19/11/1996	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Proposition législative initiale	COM(1995)0528	22/11/1995	

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Décision 1998/0121
JO L 015 21.01.1998, p. 0037 Résumé

Accord européen CE/Bulgarie: application des règles de concurrence

1995/0295(CNS) - 19/11/1996 - Document de base législatif

-OBJECTIF: définir la position que doit prendre la Communauté au sein du Conseil d'association CE-Bulgarie. -CONTENU: Par la présente proposition de décision du Conseil et de la Commission, la Communauté précise la position qu'elle doit prendre au sein du conseil d'association CE/Bulgarie pour l'adoption des règles nécessaires à la mise en oeuvre des dispositions de l'accord européen relatives aux règles de concurrence (article 64, par. 1 et 2 de l'accord européen UE/Bulgarie). Conformément aux dispositions de l'article 2, par.1 de la décision portant conclusion de cet accord, la position de la Communauté au sein du Conseil d'association est déterminée conformément aux dispositions correspondantes des traités instituant les 3 communautés. Les articles 87 et 228 du TUE et 65 et 66 du traité CECA constituent la base juridique appropriée pour déterminer la position que doit prendre la Communauté au sein de ce conseil d'association. Parallèlement, la décision définit les procédures de coopération entre les autorités des deux parties compétentes en matière de concurrence et confirme que les principes énoncés dans les règles d'exemption par catégorie en vigueur dans la Communauté sont également d'application. Une procédure de consultation au sein du conseil d'association est prévue en cas de désaccord entre ces autorités.

Accord européen CE/Bulgarie: application des règles de concurrence

1995/0295(CNS) - 13/06/1997 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de Mme Erika MANN (PSE, D), le Parlement européen approuve la position proposée.

Accord européen CE/Bulgarie: application des règles de concurrence

1995/0295(CNS) - 07/10/1997 - Acte final

OBJECTIF : définir le procédures nécessaires à la mise en oeuvre des dispositions de l'accord européen CE-Bulgarie en matière de concurrence. MESURE DE LA COMMUNAUTÉ : Décision 98/82/CE, CECA du Conseil. CONTENU : Les dispositions relatives à la concurrence font partie des dispositions fondamentales de l'accord européen conclu entre les Communautés et la Bulgarie. Leurs mises en oeuvre concrètes conditionnent le bon déroulement des échanges entre les deux parties. La présente décision 2/97 du Conseil d'association CE/Bulgarie organise la coopération entre les autorités de surveillance des deux parties en vue de la bonne application des règles de concurrence concernées et définit les règles de procédures applicables en la matière. ENTRÉE EN VIGUEUR : 07.10.1997.